

Nathalie Fontanet: «La situation est extrêmement préoccupante»

Interview La magistrate responsable des Finances répond à nos questions sur le budget 2026.

Marc Bretton

Quatre cent neuf millions de déficit, c'est le montant du projet de budget présenté par le Conseil d'État. Son sort est maintenant entre les mains du parlement. Qu'en penser? L'analyse de Nathalie Fontanet, conseillère d'État responsable des Finances.

Nathalie Fontanet, en 2025, le déficit au budget était de 250 millions. Il atteint 409 en 2026. Que dites-vous de ce chiffre?

Il reflète une situation extrêmement préoccupante. Un déficit, cela peut arriver, mais celui-ci est provoqué par une augmentation majeure des charges contraintes et mécaniques que la progression des revenus cantonaux n'arrive plus à compenser. À l'évidence, nous avons un problème de charges. Il faut s'y attaquer.

Les dernières baisses d'impôts ont amputé les recettes de 475 millions de francs. Sans elles, le budget serait à l'équilibre. Vous n'avez aucun regret, vraiment?

Ces baisses ont été entérinées par le peuple. Aujourd'hui on constate une baisse statique, l'effet au temps T. Une baisse d'impôts ne s'absorbe pas en un an. Les effets dynamiques positifs se manifesteront sur plusieurs années. J'observe que, malgré les baisses, l'impôt sur les personnes physiques progresse de 2,3%. Ce sont les revenus de l'impôt des entreprises qui baissent, et c'était attendu: nous n'avons jamais cessé de dire qu'on ne pourrait pas toujours compter sur des rentrées exceptionnelles comme ces trois dernières années.

Vous annoncez le blocage des annuités des fonctionnaires. Vous reportez aussi une partie de la facture de la péréquation fédérale sur les communes.

Ce sont les dindons de la farce? Nous demandons la participation des communes à hauteur de 20% de la facture de la péréquation intercantonale. Ce pourcentage est identique à celui de la répartition des revenus fiscaux entre le Canton et les communes. On partage les revenus, il est logique de partager de la même façon la facture de la péréquation qui est établie sur la base des revenus. D'autant plus que le Canton assume seul l'augmentation des charges dynamiques, notamment celles des prestations sociales sous condition de ressources et des coûts de la santé. En ce qui concerne les fonctionnaires, l'annuité a été suspendue une seule fois ces dix dernières années. Ce n'est pas de gaîté de cœur, mais nous avons été contraints de faire des arbitrages.

Nous avons privilégié la réponse aux besoins de la population, notamment en matière de formation et d'aide sociale.

On sait depuis 2021 que la péréquation intercantonale va coûter une fortune. Pour limiter les dégâts comptables, pourquoi ne pas avoir



Nathalie Fontanet fait le point sur les causes du déficit budgétaire et les pistes envisagées pour le réduire. Magali Girardin

«Nous n'avons pas un problème de revenus, mais un problème de charges dont nous allons devoir maîtriser la progression.»

Nathalie Fontanet
Conseillère d'État

provisionné les montants? C'est ce qu'on fait sur les engagements de prévoyance...

On savait que nos revenus augmentaient, mais le montant de la péréquation est calculé sur la base de l'assiette fiscale du canton et c'est la moyenne des années N-4 à N-6 qui est prise en considération. Puis les résultats des cantons sont comparés les uns aux autres. Le montant définitif à payer pour l'année 2026 n'a été connu qu'en juin de cette année et les comptes 2024 étaient bouclés. Nous avons affecté les bénéfices aux comptes à l'amor-

tissement de la réserve budgétaire constituée lors de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'État de Genève, ce qui nous a permis de réduire nos charges de 75 millions par an pour les trente-six prochaines années.

Donc selon vous, le Canton en a assez fait durant les années de vaches grasses pour préparer les années de vaches maigres? Le Canton a fait ce qu'il devait, et d'ailleurs, outre l'amortissement que nous venons d'évoquer, nous avons également diminué la dette de 3 milliards. Et nous disposons d'une réserve conjoncturelle d'un

milliard permettant de couvrir les déficits aux comptes.

La progression des aides aux personnes est forte depuis des années. Faut-il revoir les prestations à la baisse?

Les aides sous condition de ressources, notamment les subсидes maladie, ont augmenté ces dernières années, mais cette hausse a été décidée par la population lors du vote sur le contre-projet à l'initiative 170 dans le cadre de la baisse de l'imposition des entreprises (RFA). Nous allons devoir maîtriser l'augmentation des charges. C'est pour cela que le Conseil d'État reviendra avec un plan d'économies au courant du printemps.

Pourquoi attendre le printemps pour prendre des mesures?

Parce qu'il faut du temps pour élaborer un plan d'économies. Ces dernières années, les mesures d'économie proposées par le Conseil d'État ont toutes été refusées par le parlement. Par ailleurs, la période d'élaboration du budget n'est pas propice à ces réflexions.

Dans quelle direction aller? Augmenter les impôts? Supprimer la gratuité des TPG? Diminuer les prestations sociales?

Ces dernières années, nous avons proposé beaucoup de nouvelles prestations, comme la gratuité partielle des TPG, et aussi diminué les impôts. Nous n'allons pas augmenter ces derniers un an après une baisse plébiscitée par la population. Nous n'avons pas un problème de revenus, mais un problème de charges dont nous allons devoir maîtriser la progression. La Confédération et d'autres cantons sont dans la même situation et ont déjà présenté des plans d'économies.

Vous ne boulez pas le plan financier quadriennal qui impose un retour à l'équilibre des finances publiques. C'est pourtant une obligation légale. Comment est-ce possible?

C'est un peu plus compliqué. La réserve conjoncturelle d'un milliard devrait couvrir à moyen terme les déficits prévus au plan financier quadriennal. Mais selon la loi, si nous enregistrons trois déficits aux comptes, il faudra engager des mesures d'assainissement. La situation a changé, nous traversons une période agitée, droits de douane, instabilité géopolitique, ce contexte a un effet direct sur notre économie. Nous devons agir maintenant.

Le 28 septembre, le peuple doit voter sur des lois visant à limiter la progression des charges. Si ces lois avaient été en vigueur, auraient-elles eu un effet sur le projet de budget 2026?

Pas sur les charges, puisque la progression des charges non contraintes n'est pas supérieure à celle de la population. En revanche, pour les nouveaux postes, oui, nous devrions les ajuster.

Le Canton plonge dans le rouge pour 409 millions

Finances Le Conseil d'État vient de dévoiler son projet de budget 2026. De nombreux facteurs se conjuguent pour le plomber.

Avec 409,4 millions de déficit prévus, le budget cantonal 2026 se pare à nouveau de rouge. Présentant 11,24 milliards aux charges et 10,83 milliards aux revenus, «il est fortement déficitaire», estime le gouvernement genevois. C'est son deuxième budget déficitaire depuis la législature ouverte en 2023.

Ce déficit, le plus important depuis l'exercice 2023, n'est pas une surprise. Pour être honnête, on pouvait s'attendre à pire. Rappel des faits connus avant jeudi: signe de déséquilibre, le budget de l'an passé présentait déjà un déficit de 250 millions. Pour 2026, plusieurs mesures amputaient les recettes: la baisse d'impôt sur les personnes physiques votée en novembre 2024 et la nouvelle imposition des immeubles avec une diminution de l'impôt sur la fortune. Total: 475 millions.

Quant à la hausse des dépenses d'aide aux personnes en route depuis plusieurs années, que ce soit en matière sociale ou de santé, il n'y avait pas de raison qu'elle ralentisse. À cela s'ajoutaient le ralentissement des exportations liées aux nouveaux droits de douane américains et les difficultés de la Genève internationale. Globalement, les attentes sont vérifiées, puisque les revenus augmentent de 1,8% et les charges de 2,3%.

Dépenses en hausse

Véut de sombre à l'occasion de la présentation du budget, le Conseil d'Etat, dont six membres étaient présents, considère avant tout le volet des dépenses: «Le déséquilibre des finances ne

trouve pas son origine dans les récentes réformes fiscales – qui ont contribué tant à soutenir l'économie qu'à restituer du pouvoir d'achat à la population – mais bien dans la croissance soutenue des dépenses incompréhensibles», écrit-il dans son exposé des motifs. Autrement dit, «la croissance des charges totales (+349,2 millions ou 3,2%) est nettement plus rapide que celle des revenus (+195,6 millions ou 1,8%)».

De plus, cet écart «déjà perceptible depuis plusieurs an-



Le gouvernement enregistre son deuxième budget déficitaire depuis la législature ouverte en 2023. DR

nées, s'accentue de manière significative». En cause, «des charges dites «contraintes» et «mécaniques», qui enregistrent une hausse marquée de 379 millions. Elles découlent de dynamiques structurelles sur lesquelles le Conseil d'Etat dispose de peu de leviers: croissance démographique, vieillissement de la population, évolution des coûts de la santé, indexations automatiques ou encore obligations fédérales. Les prestations sociales sous conditions de ressources augmentent de 83% par rapport au budget 2016. La péréquation financière intercantonale, quant à elle, progresse

de 128,9 millions pour l'exercice 2026.

Pour être sûr d'être compris, le gouvernement martèle encore: «Jusqu'ici, les revenus exceptionnels des exercices précédents avaient permis d'absorber temporairement cette dynamique. Mais aujourd'hui, malgré la solidité des recettes, leur progression ne suffit plus à compenser la hausse structurelle des charges».

Mesures d'économie

Pour limiter les dégâts, le Conseil d'Etat annonce vouloir bloquer les hausses de salaires de la fonction publique (annuités), économisant ainsi 65 millions. Il es-

compte que les communes prendront en charge une partie du coût de la péréquation, comme annoncé en juin dernier. L'un dans l'autre, il économise ainsi 178 millions.

Il s'engage aussi à «présenter, durant le printemps prochain, un plan d'économies proposant des mesures supplémentaires à celles déjà adoptées par l'Exécutif pour freiner la progression des charges, notamment contraintes» dans la durée, et améliorer le plan financier quadriennal. Ce décalage dans le temps semble avoir mal passé.

C'est en tout cas la raison donnée par le conseiller d'Etat partant Antonio Hodgers pour expliquer son absence jeudi.

285 nouveaux postes

L'an prochain, les postes à plein temps à l'Etat augmenteront de 285 unités, à 19'479: 166 vont au Département de l'instruction publique suivre la croissance des effectifs scolaires, 20% à la Sécurité, 25% au Département de la cohésion sociale.

Malgré ces difficultés, le Conseil d'Etat ne diminue pas les investissements, qui atteignent 827 millions net. La dette prend 800 millions, passant à 10,8 milliards.

Marc Bretton

Les partis politiques expriment leur inquiétude

Réactions «Rendez-vous manqué», «spirale d'austérité», «fiasco financier savamment orchestré», déficit «non justifié» et «préoccupant»... Jeudi, la présentation du projet de budget par le Conseil d'Etat a fait vivement réagir les partis politiques, dont les communiqués de presse sont tombés au fur et à mesure de la journée. Tous fustigent l'important déficit annoncé de 409 millions de francs. Sans surprise, chaque bord politique y trouve son responsable.

À gauche, on met la faute sur la baisse d'impôts qui aurait creusé un «trou béant», selon le Parti socialiste. [...] Au centre et à droite, ce sont les charges qui sont attaquées.

Une «trahison au sommet» pour le PS et les Verts, qui rappellent que la droite annonçait, il y a moins d'un an, que la baisse d'impôts n'impliquerait pas de coupe budgétaire et n'était pas une menace pour les prestations publiques. «Ce budget ne permet absolument pas de répondre aux défis sociaux et climatiques qui se dressent devant nous», dénoncent les socialistes.

Au centre et à droite, ce sont les charges qui sont attaquées. Avec une croissance de 3,2%, les dépenses de l'Etat augmentent plus vite que ses revenus. Le PLR rappelle que Genève dépense déjà 26'342 par habitant, soit 8204 francs de plus que le Canton de Vaud. Il regrette également la création de 284,9 postes «dont seulement 61,5 sont liés à l'augmentation des effectifs d'élèves au Département de l'instruction publique».

Ce projet de budget donne l'occasion aux partis de rappeler les votations du 28 septembre prochain. Alors que la gauche et le Cartel intersyndical appellent les Genevois et les Genevoises à un «sursaut démocratique» en martelant le «non» sur les «lois corsets», le PLR et la Fédération romande des entreprises (FER) incitent à voter «oui» pour «une gestion financière saine de l'Etat».

Pour le Centre, la «gestion du Conseil d'Etat et des établisse-

ments autonomes doit être sérieusement revue». Le parti annonce d'ores et déjà qu'il n'acceptera pas le budget en l'état.

La faute aux Français, pour le MCG, qui fustige quant à lui une rétrocession de 305 millions de francs à nos voisins. Quant à l'explosion des charges sociales, le parti la met sur le compte de «l'arrivée massive des frontaliers permis G».

Ce projet de budget donne l'occasion aux partis de rappeler les votations du 28 septembre prochain. Alors que la gauche et le Cartel intersyndical appellent les Genevois et les Genevoises à un «sursaut démocratique» en martelant le «non» sur les «lois corsets», le PLR et la Fédération romande des entreprises (FER) incitent à voter «oui» pour «une gestion financière saine de l'Etat».

Léa Frischknecht